

COVID-19

infos

AVRIL > JUIN 2020

NUMÉRO SPÉCIAL

FACE AU **CORONAVIRUS**



www.castanet-tolosan.fr

/ P. 03-05 BRÈVES
/ P. 06-07 VIE DE VILLE **/ P. 07** INFORMATIONS PRATIQUES



03/05

ACTUS EN BRÈVES

La continuité des services publics municipaux



07

INFOS PRATIQUES

Au plus proche des habitants et de l'actualité



06/07

VIE DE VILLE

Les initiatives citoyennes et solidaires

► Retrouvez-nous sur:

 castanet-tolosan.fr



CASTANET
T O L O S A N

Directeur de la publication: A. Lafon / Directeur de la rédaction: P. Correia / Rédaction: L. Rouyer / Mairie de Castanet-Tolosan 29, avenue de Toulouse, BP82505, 31325 Castanet-Tolosan cedex. Tél.: 05 62 71 70 40, Fax: 05 62 71 70 41 / Crédit photo: V. Laratta / Création Ogham / Impression Imprimerie Delort ZI de Vic, 2-4, rue de l'Industrie, 31320 Castanet-Tolosan / Tirage 8000 ex. sur papier issu de forêts durablement gérées / Dépôt légal à parution / N° ISSN 1279-3868



LES NUMÉROS DES SERVICES MUNICIPAUX

Accueil de la mairie

05 62 71 70 40

Police Municipale

0 800 331 320

CCAS

05 34 66 73 10

Guichet CVQ

05 62 71 89 17

Accueil Foyer Logement

05 61 75 81 44

Collecte des déchets verts

05 62 71 89 50

Collecte des encombrants

05 62 71 89 47

Cellule d'écoute à la parentalité

06 37 96 75 63

Poste médical avancé

05 62 71 89 60

LES AUTRES NUMÉROS UTILES

Service public

Accueil Sicoval

05 62 24 02 02

Santé et solidarité

- Plateforme téléphonique d'information du Ministère des Solidarités et de la Santé
0 800 130 000

- Numéro d'urgence en cas de symptômes aggravés, difficultés respiratoires et signes d'étouffement

15 SAMU

- Maison des Solidarités du Conseil Départemental 31

05 62 71 91 80

Droit

Conseil départemental de l'accès au droit

05 61 33 70 90

Économie

- Service économie locale de la Région

05 61 33 57 21

- Cellule d'écoute et de conseil à destination des travailleurs indépendants ou micro-entrepreneurs du Département

05 34 33 43 96

- Bpifrance

0 969 370 240



COVID-19

FACE AU CORONAVIRUS : POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

 GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS
 **0 800 130 000**
(appel gratuit)



SERVICE PUBLIC

Continuité des services publics municipaux

La crise sanitaire du COVID-19 est une crise sans précédent. Elle bouleverse notre vie quotidienne et le fonctionnement de tout notre pays. Les services publics doivent revoir leur organisation, protéger les administrés, les agents et maintenir les services publics essentiels.

À Castanet, le PCS, Plan de Sauvegarde Communale, a été déclenché dès le début de la crise. Il s'est adapté à la pandémie en déclinant les différents domaines d'intervention de la ville pour ses habitants.

Une fermeture des équipements publics et une annulation des événements

Dès le vendredi 13 mars, les infrastructures sportives, culturelles et de loisirs situées sur le territoire de la ville de Castanet-Tolosan ont été fermées et interdites au public. Il a également été décidé d'annuler l'ensemble des événements municipaux et associatifs prévus sur la commune à compter du vendredi 13 mars minuit et ce jusqu'à nouvel ordre.

L'accueil Mairie reste disponible au 05 62 71 70 40 ou par mail à mairie@castanet-tolosan.fr

Une permanence téléphonique est mise en place afin de répondre aux demandes et interrogations des administrés.

Il est possible de joindre le service accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le jeudi de 13h30 à 17h, ou par mail à mairie@castanet-tolosan.fr.

L'État Civil vous reçoit sur rendez-vous

Il est possible de procéder sur rendez-vous à la déclaration d'une reconnaissance anticipée, d'une naissance, d'un décès, ou à l'achat de concession dans le cadre d'un décès imminent ou survenu. Les rendez-vous pour les dépôts de dossiers de carte d'identité et de passeport sont reportés. Les administrés seront recontactés afin de fixer un nouveau créneau, dans l'ordre des rendez-vous annulés. #

Continuité des services publics municipaux

Activation de la cellule de gestion de crise

Autour du Maire, de la Directrice de Cabinet, de la Directrice Générale des Services et du Directeur des Services Techniques, l'ensemble des fonctions de la collectivité sont assurées. En relais avec les directeurs de pôle, des référents sont mobilisés pour que l'information circule rapidement et efficacement.

Avec la réorganisation des services et des missions, 127 agents restent mobilisés sur le terrain, 40 sont en télétravail et 146 agents sont en autorisation spéciale d'absence (garde d'enfants, maladie ou défaut de missions).



Fermeture des parcs, jardins, voies pédestres et cyclables

Par arrêté préfectoral du 20 mars 2020 et suivants, tous les parcs et jardins municipaux (parc de l'Hôtel de Ville, parc de Rabaudy, parc des Fontanelles et la coulée verte), les voies pédestres et cyclables des bords du Canal du Midi (RD 500), les cours d'eau et plans d'eau (lac de Rabaudy), les zones de loisirs (city stade et aires de jeux pour enfants), les sentiers de randonnées balisés (bois de Savignol) ont été interdits au public pour la durée de l'application des mesures gouvernementales. Les contrevenants encourent une amende de 135 € suite à une première violation des obligations de confinement et de 1500 € s'il y a une récidive dans les 15 jours.

Maintien des Services Propreté Urbaine et Espaces verts

Le service de propreté urbaine effectue des tournées régulières afin de s'assurer que le domaine public, les aires de présentations des containers poubelles et colonnes enterrées restent propres et que les corbeilles voirie ne débordent pas. La reprise des tontes printanières permet de maintenir les espaces verts en l'état, ils redeviendront accessibles lors de la levée des restrictions de déplacement. Les terrains de sports sont aussi régulièrement entretenus par des agents.



PRÉVENTION

Continuité des mesures de prévention et de surveillance

La police municipale veille quotidiennement à la surveillance du territoire communal. Durant cette période de crise, en plus de leurs missions habituelles, les policiers municipaux, en patrouilles quotidiennes, sont déployés sur le terrain, notamment à l'entrée des marchés de plein vent, pour contrôler les attestations, afin de vérifier le respect des arrêtés pris par le Maire ou le Préfet. #

Des agents équipés, formés et protégés

Les équipements de protection sont adaptés en fonction des postes. La mise à disposition, pour tous nos agents, de masques, de visières, de gel hydro-alcoolique, de nettoyant de surface pour les locaux et le matériel, permet à nos agents d'effectuer leurs missions en sécurité sanitaire renforcée. Une sensibilisation sur les gestes barrières a permis le rappel de toutes les consignes pour leur protection et celle de nos administrés.



La Résidence d'autonomie les "claires fontaines" sous contrôle renforcé

Pour éviter tout risque de propagation du virus COVID-19 dans les lieux de vie communs, les résidents ont été confinés dans leur appartement. Le personnel leur apporte les 3 repas quotidiens et assure un suivi journalier de leur bien-être. Depuis le 6 avril, de la vaisselle jetable est utilisée pour les déjeuners et dîners afin d'alléger le travail des agents et limiter les besoins en personnel sur ces missions.

Un travail quotidien individualisé a été mis en place: appels téléphoniques à tous les résidents, aux familles, coordination avec les intervenants.

Dès le 5 avril, en concertation avec les médecins et suivant un protocole sanitaire bien précis, la sortie des résidents dans le jardin des claires fontaines a été organisée. De plus, depuis le 13 avril, les visites des familles sont permises sous certaines conditions. Ces visites s'effectuent dans le jardin de la résidence.

Le 21 avril, un test nasal PCR a été effectué sur l'ensemble des résidents, le personnel et les auxiliaires de vie intervenant sur la structure.

Une 2^e vague de tests est en cours d'organisation pour le personnel soignant libéral intervenant auprès des résidents.

Déchets verts et encombrants enlevés à la demande

Une collecte des déchets verts à domicile a été mise en place dans la commune depuis le 2 avril. Les administrés peuvent prendre rendez-vous au 05 62 71 89 50. Il est demandé de respecter le créneau choisi. Le jour du rendez-vous, les administrés doivent charger seuls leurs déchets dans la benne en distinguant bien les déchets de tonte et les branchages. Seuls les sacs biodégradables peuvent être jetés dans la benne. Les déchets verts sont par nature non périssables et peuvent être stockés à domicile dans l'attente de l'obtention du rendez-vous.

Une collecte des encombrants est mise en place dans la commune tous les 15 jours (lundis 20 avril, 4 et 18 mai et 1^{er} juin). Les administrés doivent prendre rendez-vous au 05 62 71 89 47 et au plus tard 4 jours avant. Les encombrants doivent être sortis la veille et sont collectés selon la quantité sur un ou deux jours.



143

bennes de déchets verts auront été remplies durant le mois d'avril

Depuis le 20 avril, les déchetteries de Montgiscard et de Labège accueillent en nombre limité les usagers qui devront rester à 2 m de distance du gardien: pas plus de 5 sur site en même temps, un seul usager par quai, une seule visite autorisée tous les 15 jours. Le port de gants et masques est vivement conseillé.

Interdiction de dépôt de vêtements et textiles, néons, piles, ampoules, gants et masques. #

ALIMENTATION

Maintien des marchés de plein vent

Par demande de dérogation formulée par la mairie, les 3 marchés de la ville ont été maintenus sur arrêté préfectoral depuis le 30 mars. Ce maintien des marchés est soumis à des mesures strictes en matière de fréquentation des publics et de respect des gestes barrières. Les marchés sont réservés aux achats alimentaires des Castanéens et sont limités à une personne par foyer. Les clients doivent utiliser du gel hydro-alcoolique disposé aux entrées et sorties du marché. Il est interdit de toucher les marchandises.

La disposition des étals et le marquage au sol permettent d'observer les distances nécessaires. #

► Plus d'infos:

- **Marché du mardi: 8h à 13h sous la Halle**
- **Marché du vendredi: marché Bio et petits producteurs de 15h à 19h30 sous la Halle**
- **Marché du samedi: marché de Verte Prairie de 8h à 12h30 avenue Mendès France**



BON À SAVOIR



Délais rallongés pour les inscriptions scolaires et extra-scolaires

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2020/2021 sont ouvertes depuis le 9 mars 2020 et jusqu'au 29 mai 2020. La liste des documents à télécharger est disponible sur le site internet de la ville et sur le portail famille. Le dossier est à renvoyer par mail à cvq@castanet-tolosan.fr ou bien par courrier. Sous réserve d'informations nouvelles, les inscriptions au centre de loisirs pour les 3/12 ans seront ouvertes sur le portail famille du 13 mai au 12 juin pour le mois de juillet et du 13 mai au 19 juin pour le mois d'août. Les inscriptions pour les activités jeunes passeport débiteront le 10 juin 2020. #

SOLIDARITÉ

Des initiatives citoyennes et solidaires

Garder le lien avec les personnes fragiles et isolées

La cellule anti-isolement a été activée dans la commune. Elle est composée d'une quarantaine de bénévoles, administrés, élus et agents, chargés de veiller sur les personnes de 70 ans et plus ainsi que sur les personnes fragiles et/ou en situation d'isolement. Les personnes recensées sont les personnes figurant sur les listes du plan canicule et grand froid. Cette liste est enrichie avec le fichier des aînés de la commune. Elle est actualisée quotidiennement. Sur 1 200 personnes contactées, environ 500 sont à ce jour suivies par cette cellule.

Les bénévoles maintiennent le lien grâce à des appels téléphoniques sur une fréquence définie par chacun. C'est ainsi l'occasion de connaître leur état d'esprit, de leur remonter le moral, de leur donner des nouvelles de la commune et de faire remonter d'éventuelles difficultés ou demandes. Un service de livraison de courses de première nécessité leur est également proposé.



des personnes fragiles et/ou isolées. Cette organisation a permis de gérer en amont la demande et distribuer les kits de première nécessité.

Avec l'aide d'Intermarché, la municipalité distribue des produits alimentaires de première nécessité : farine, sucre, pâtes, etc. La composition du panier est la même pour tous. La distribution des paniers s'effectue à l'accueil du magasin, ou bien en livraison par le service social ou les bénévoles. Mis en place depuis le 26 mars, ce dispositif fonctionne pour toute la durée du confinement.

Aide aux courses pour personnes âgées, isolées ou en situation de handicap

Les personnes âgées ou en situation de handicap et/ou isolées ont été identifiées. Les courses de première nécessité leur sont livrées par des agents de la collectivité ou par des bénévoles.

Portage de repas à domicile

Le Sicoval a étendu le champ de ses bénéficiaires afin d'augmenter ce service auprès d'un plus grand nombre de nos administrés de plus de 70 ans.

Accueil des enfants de soignants

En lien avec l'Éducation Nationale, les enfants des personnels soignants et des personnels mobilisés sont accueillis sur le groupe scolaire Françoise Dolto, par des enseignants volontaires sur le temps scolaire et par les animateurs sur le temps périscolaire.

En lien avec la commune, le Sicoval et l'association Parenthèse gèrent l'accueil des enfants de soignants les mercredis, week-ends et vacances.

Poste médical avancé - centre de prise en charge covid-19

Sur l'initiative des médecins et infirmiers du territoire et en partenariat avec l'Ordre des Médecins, un poste médical avancé a ouvert Salle du Lac. **Il accueille les patients de 10h à 12h et de 15h à 17h tous les jours sur rendez-vous au 05 62 71 89 60. Les lieux sont désinfectés deux fois par jour par une société externe.**

Les personnes présentant des symptômes du covid-19 doivent contacter leur médecin traitant qui les redirige vers ce centre, afin de limiter la propagation du virus dans les salles d'attente des cabinets médicaux.


±500
personnes ont souhaité être suivies par la cellule contre l'isolement sur les 1 200 recensées et contactées

Aide alimentaire d'urgence

L'aide alimentaire d'urgence a été activée pour les familles suivies par les services sociaux de la ville ainsi que celles signalées par le secours populaire et le secours catholique. La responsable de la cellule solidarité reçoit aussi les demandes alimentaires recensées auprès

Les professionnels du paramédical et des bénévoles vous fixent un rendez-vous. La sécurité du personnel et des patients est assurée par la mise à disposition de gel hydroalcoolique et la distribution de masques à l'entrée. La prise des constantes est effectuée par les infirmiers et le diagnostic par le médecin. Ce centre est un poste médical avancé et non de dépistage. Si un dépistage s'avère nécessaire, le médecin pourra orienter le patient sur le centre de dépistage mis en place à Labège.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les Castanéens solidaires

L'esprit de solidarité des Castanéens s'est largement illustré sur notre commune. L'appel à bénévolat lancé par la mairie a largement été entendu et nombreux ont été les Castanéens à se porter volontaire: aide aux livraisons de courses, écoute téléphonique auprès de nos aînés, soutien psychologique par des spécialistes, retranscription des livres du Maire, dépannage divers entre habitants, fabrication de masques, cours de yoga en live ainsi qu'un groupe d'entraide sur Facebook... #

Cellule d'écoute à la parentalité

En cette période particulière et éprouvante pour tous, des professionnels du soutien à la parentalité vous écoutent et vous accompagnent anonymement autour de vos préoccupations et difficultés éventuelles avec vos enfants. Ces professionnels sont disponibles du lundi au vendredi de 14h à 16h au 06 37 96 75 63. #

Soutien aux acteurs économiques et associatifs

Les mondes économique et associatif durement impactés par la cessation d'activité ont vu les différents partenaires institutionnels leur venir en aide.

Le Sicoval mobilise 11 personnes pour contacter les 8 700 entreprises du territoire et les accompagner dans leur demande d'aides en partenariat avec la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) et la CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat).

La région accompagne les dispositifs de trésorerie des entreprises en supplément des aides d'État.

Le département accompagne les entreprises dans le versement d'acompte sur travaux, ainsi que le secteur associatif au travers de subventions exceptionnelles. #

/ INFORMATIONS PRATIQUES

AU PLUS PROCHE DES HABITANTS ET DE L'ACTUALITÉ

f arnaud.lafon.39
Tous les soirs de 19h30 à 20h sur son compte personnel Arnaud Lafon, maire en fonction répond aux questions des Castanéens. Retrouvez la retranscription des livres du Maire sur la page Facebook de la ville.

www castanet-tolosan.fr
f Ville de Castanet Tolosan
Le site internet de la ville castanet-tolosan.fr
La page Facebook de la collectivité: Ville de Castanet-Tolosan

LE LIEN AVEC LES SOIGNANTS ET MALADES

Tous les soirs à 20h, en soutien à l'ensemble du personnel médical et en hommage aux victimes, les cloches de l'église sonnent.

Tous les Castanéens sont invités à joindre ce témoignage de solidarité en faisant du bruit, en applaudissant depuis leur fenêtre, leur balcon ou leur jardin.

ZOOM

DON DU SANG LE 9 MAI 2020 GYMNASSE DELHERM, ORGANISÉ PAR L'EFS

De 9h30 à 17h, les Castanéens pourront venir donner leur sang. Il faudra remplir l'attestation en cochant la case "Assistance aux personnes vulnérables".

ZOOM

ÉLECTIONS MUNICIPALES

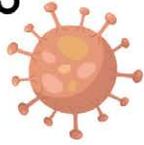
Le premier tour des élections municipales a eu lieu le 15 mars 2020.

Face à l'épidémie de covid19, le second tour des élections municipales n'a pas pu se tenir le dimanche 22 mars. Il est reporté à une date ultérieure. Sa date sera fixée par décret pris le 27 mai 2020 au plus tard si la situation sanitaire le permet.

Dans l'attente de la nouvelle date fixée par le Gouvernement, le mandat des conseillers municipaux et communautaires est prolongé. #



Protection des aînés et personnes vulnérables en période de COVID19



En cas d'urgence : 17 ou 112

Opération tranquillité seniors

Vous vivez seul(e)s?
Vous êtes âgé(e)s

N'hésitez pas à vous signaler à la gendarmerie pour bénéficier de l'opération tranquillité seniors : des gendarmes pourront vous contacter par téléphone et vous donner des conseils de prévention.



Le confinement accentue les menaces : Ayez les bons réflexes

- Restez chez vous mais gardez le contact avec votre famille et les personnes de confiance
- Signalez vous auprès de votre mairie
- Soyez vigilant par rapport aux appels malveillants ou mails frauduleux : ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires
- N'ouvrez pas la porte et ne laissez personne s'introduire chez vous

Si vous devez sortir

- Prenez votre attestation de déplacement, vos papiers d'identité et privilégiez les créneaux réservés dans les commerces.
- Attention aux faux gendarmes ! On n'exigera jamais de vous un paiement immédiat, par espèces ou CB, sous peine d'une majoration ultérieure du montant.

AU QUOTIDIEN, SUIVEZ LA GENDARMERIE SUR

